

Séance plénière

BUDGET PRIMITIF 2018

15 et 16 mars 2018



VŒU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE
" LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE
ENSEMBLE POUR LA SARTHE"

RELATIF AU RESPECT PAR L'ÉTAT DE SES ENGAGEMENTS
EN FAVEUR DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COUVERTURE 4G.

Lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017, le Gouvernement a confirmé son ambition de voir la couverture mobile s'améliorer et s'est fixé un objectif de couverture généralisée en 4G à l'horizon 2020.

Malheureusement, cette annonce ne semble avoir été que de pure forme, ne dépassant pas le simple stade de l'effet d'annonce.

En effet, l'Agence du Numérique du Ministère de l'Economie et des Finances et les services de l'Economie numérique de la Direction Générale des Entreprises ont fait savoir à l'ensemble des communes du département de la Sarthe recensées en zone blanche que celles-ci ne seront pas couvertes avant juin 2020. Au surplus, il leur a été précisé que les pylônes destinés à être construits dans ces zones blanches seront décomptés des 5 000 nouvelles zones couvertes telles qu'initialement annoncées.

Concrètement, l'accord passé entre l'Etat et les opérateurs n'aura donc pas d'effet avant 2021, date à laquelle seulement 700 sites non reconnus à ce jour comme zone blanche seront ouverts à la commercialisation. Le dispositif proposé n'envisage la fin de l'ouverture des services sur les 5 000 pylônes qu'à l'horizon 2025.

Les territoires ruraux les plus fragiles ne peuvent supporter plus longtemps cette situation. Chaque année qui passe apporte en effet son lot de fermetures de commerces, d'écoles et d'habitations, dévitalisant ainsi le tissu économique comme le lien social.

Loin de résorber la fracture territoriale comme il s'y était engagé, l'Etat prend le risque de contribuer de la sorte à entretenir la fracture numérique au détriment de la ruralité, malgré les nombreux efforts entrepris en ce domaine et sur le terrain par les collectivités – au premier rang desquelles le Département.

C'est tout l'enjeu d'une accélération du déploiement du réseau téléphonique sur les territoires.

En conséquence, le Conseil départemental de la Sarthe émet le vœu que ce dossier soit traité de manière à ce que l'engagement gouvernemental d'une couverture généralisée en 4G à l'horizon 2020 soit suivi d'effets.

Il considère nécessaire que les 5 000 sites à construire en application de l'accord présenté aux communes soit listé avant l'été 2018.

Il demande que les opérateurs pilotes, chargés de construire et de mettre en service ces équipements pour les 4 opérateurs, soient désignés dans le même délai.

Il souhaite enfin que les collectivités locales puissent engager, dès septembre 2018, les démarches de partenariat avec les opérateurs pour faciliter et accélérer, autant que faire se peut, ce déploiement.

Il rappelle qu'une démarche volontariste de la part de l'Etat est la seule solution pour que la couverture du territoire progresse réellement à l'horizon 2020.

Il ne s'agit rien moins que de permettre aux Français de vivre et de travailler partout en France, en apportant à la population un service du quotidien, désormais incontournable et qui constitue la base de toute activité.